

STAGE SYNDICAL

REP+ 2015

Loos ...
Lille ...
Mons ...

Roubaix ...
Tourcoing...

TRAVAILLER EN EQUIPE ... COMME ON VEUT
indemnités REP
RÉDUCTION DE SERVICE
Heure sup imposable ?
Accompagnement Continu
Mixité ?
Promotions et salaires
MIXITÉ ?
MIXITÉ ? QUELLE VALEUR ?
RÉFÉRENTIEL REP : QUELLE VALEUR ?
indemnités REP
AFFECTATION EN REP+
Accompagnement Continu
TRAVAILLER EN EQUIPE ... COMME ON VEUT
Promotions et salaires
Liberté pédagogique !
AFFECTATION EN REP+
Accompagnement Continu
MIXITÉ ?
MIXITÉ ?

indemnités REP, Effectifs par classe, Mixité ?, RÉFÉRENTIEL REP : QUELLE VALEUR ?

DES RÉUNIONS OBLIGATOIRES ??

PONDERATION REP+

DES RÉUNIONS OBLIGATOIRES ??
TRAVAILLER EN EQUIPE ... COMME ON VEUT
Promotions et salaires
QUELLE LIAISON AVEC LE 1ER DEGRÉ ?

EDUCATION PRIORITAIRE

Accompagnement Continu
indemnités REP
RÉDUCTION DE SERVICE
Heure sup imposable ?
DES RÉUNIONS OBLIGATOIRES ??
EDUCATION PRIORITAIRE
Heure sup imposable ?

TRAVAILLER EN EQUIPE ... COMME ON VEUT
Liberté pédagogique !
AFFECTATION EN REP+
Accompagnement Continu
MIXITÉ ?
MIXITÉ ? QUELLE VALEUR ?
RÉFÉRENTIEL REP : QUELLE VALEUR ?
indemnités REP
AFFECTATION EN REP+
Accompagnement Continu
MIXITÉ ?
MIXITÉ ?

REP+, ça change quoi ?

Que s'est-il passé
dans les collèges
REP+ en 2014 ?

MARDI 14 AVRIL

de 14h à 17h,
au collège Boris Vian (Fives)
260 Rue Pierre Legrand
à LILLE



03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu

La formation syndicale sur le temps de travail est un droit ouvert à tous (syndiqué-e-s ou non)
Demande à déposer le 13 mars au plus tard (modèle de demande au verso)



**MODELE DE DEMANDE individuelle De CONGE
POUR FORMATION SYNDICALE**

à déposer auprès du chef d'établissement au moins 30 jours avant le début du stage

Nom - Prénom :

date :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera

Il est organisé par la section académique du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique